



**INFORMATIONS ADDITIONNELLES DE LA CHINE CONCERNANT TROIS
NAVIRES MENTIONNES DANS LE DOCUMENT IOTC-2022-CoC19-07d**

Préparé par le Secrétariat de la CTOI, 3 mai 2022

OBJECTIF

Transmettre des informations supplémentaires, qui ont été adressées par la Chine au Secrétariat de la CTOI, au Comité d'Application pour l'aider dans ses délibérations concernant trois navires mentionnés dans le document IOTC-2022-CoC19-07d, Pièce jointe 9.

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU SECRETARIAT DE LA CTOI

La Chine a transmis des informations additionnelles qui sont reproduites à l'Appendice 1.

RECOMMANDATION/S

Que le CdA19 **PRENNE NOTE** des informations additionnelles soumises dans le document IOTC-2022-CoC19-07 Add2, qui fournissent les résultats de l'enquête menée par le Bureau des pêches de la Chine en ce qui concerne les activités de trois navires dans la zone de compétence de la CTOI.

中华人民共和国农业农村部渔业渔政管理局

BUREAU OF FISHERIES, MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL AFFAIRS, PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

地址: 北京市朝阳区农展南里 11 号 邮政编码: 100125 Address: No.11, Nongzhan Nanli, Beijing, 100125

电话 (TEL): 86-10-59192923

传真 (FAX): 86-10-59193056

Email: bofdwf@126.com

3 mai 2022

Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)

PO Box 1011, Victoria

Seychelles

Tél. : +248 225 494, Fax: +248 224 364

Email: secretariat@iotc.org

Rapport d'enquête sur des activités de pêche INN présumées de la part de trois navires de pêche chinois, dont FU YUAN YU 7617, traversant la ZEE de l'île française de La Réunion sans accepter les inspections de l'agence d'application de la loi des pêches

Secrétariat de la CTOI:

Le 7 mars 2022, la Chine a reçu une notification du Secrétariat indiquant avoir reçu un rapport de l'UE informant que trois navires chinois (FU YUAN YU 7617, 7618 et 7619) s'étaient soustraits à l'inspection de l'agence française d'application de la loi des pêches, comme requis lors de la traversée des eaux de la ZEE de l'île française de La Réunion le 13 décembre 2021 et qu'ils étaient soupçonnés de pêche illicite. Dès réception de cette notification, nous avons accordé une grande importance à cette question et procédé à une enquête et à des vérifications conformément aux procédures. Il s'est avéré que les trois navires de pêche susmentionnés, appartenant à Pingtan County Ocean Fishing Group Co., Ltd. de la Province de Fujian, étaient des navires de pêche de calmar, autorisés par notre Ministère à se déplacer dans l'océan Indien jusqu'en haute mer dans l'océan Atlantique sud-ouest pour des opérations de pêche de calmar.

Il a été vérifié que le 13 décembre 2021, les trois navires de pêche susmentionnés ne se situaient pas dans les eaux de la ZEE de l'île française de La Réunion. À ce moment-là, nos navires de pêche n'ont pas vu les navires de l'agence française d'application de la loi, et encore moins reçu les appels des agents français d'application de la loi. Par conséquent, il n'y a pas eu de cas de refus de la demande française visant à arrêter les navires pour inspection.

Toutefois, à 8h00 (heure locale) le 8 décembre 2021, les trois navires de pêche susmentionnés traversaient de manière inoffensive la ZEE de l'île française de La Réunion lorsqu'ils ont entendu un appel d'un navire inconnu via le canal maritime international (VHF) et le personnel de nos navires de pêche n'a pas été en mesure d'identifier l'autre partie en tant que navire français d'application de la loi en raison de la barrière de la langue. En outre, nos navires de pêche naviguaient à pleine vitesse et ne réalisaient pas d'activités liées à la pêche (si nécessaire, nous pouvons fournir les informations détaillées de la trajectoire du SSN). Ainsi, ils n'ont ni répondu ni

arrêté le navire pour des raisons de sécurité.

Par conséquent, les trois navires de pêche susmentionnés ont traversé la ZEE de l'île française de La Réunion de manière inoffensive ; ils n'ont pas répondu à l'appel du navire d'inspection français ni accepté l'inspection en raison de problème de langue et pour des raisons de sécurité et n'ont pas intentionnellement refusé l'inspection. Faisant suite à cet incident, l'autorité des pêches de la Province de Fujian a ordonné à l'entreprise propriétaire des trois navires de pêche de procéder à de sérieuses rectifications internes et d'améliorer le système de gestion pertinent afin d'éviter que des incidents de ce type ne se reproduisent.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre le résultat de notre enquête à nos collègues de l'UE.

Cordialement,

Jiangfeng ZHU

Chef de délégation auprès de la CTOI
Division des pêches en eaux lointaines
Bureau des pêches
Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales
R. P. de Chine